



ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

bassinversant.org

Monsieur Joël GIRAUD

Ministre de la Cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités territoriales

20 avenue de Ségur

75 007 PARIS

Paris, le 30 mars 2022

Référence : 20220330

Objet : Assurance responsabilité et dommages aux biens des syndicats mixtes en charge de la prévention des inondations.

Monsieur le ministre,

L'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB) réunit de nombreux syndicats mixtes en charge de la gestion globale de l'eau par bassin, notamment la quasi-totalité des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

Ces derniers nous ont informé de difficultés pour être assurés en responsabilité et dommages aux biens. Depuis un an, ces difficultés s'amplifient et plusieurs syndicats mènent aujourd'hui leurs activités sans assurance, malgré des appels d'offres reconduits et même parfois un accompagnement par des experts.

Nous avons engagé des travaux avec France Assureurs afin d'identifier les raisons de cette problématique, et de mener des actions pour améliorer la situation, notamment pour permettre une analyse plus facile par les assureurs de par une rédaction des appels d'offres optimisée. Elles ne seront pas suffisantes car d'autres considérants existent, et des mesures complémentaires sont nécessaires.

C'est pourquoi je me permets de solliciter un entretien afin de partager les constats et de trouver des solutions pour anticiper les difficultés que pourront rencontrer les syndicats mixtes de gestion globale de bassin dans les prochaines années en cas de sinistre. Catherine GREMILLET, directrice de l'ANEB, reste à votre disposition pour convenir des modalités pratiques d'organisation de cette rencontre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Frédéric MOLOSSI

Président de l'ANEB

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS

INONDATIONS | CLIMAT | BIODIVERSITÉ | AMÉNAGEMENT | GOUVERNANCE